

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1193****7 mai 2015****SOMMAIRE**

<b>AMGM S.à r.l.</b> .....	<b>57223</b>	<b>Kimmlux S.A.</b> .....	<b>57218</b>
<b>Bhansali Equities Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>57224</b>	<b>Kings River</b> .....	<b>57222</b>
<b>Black Ocean S.A.</b> .....	<b>57223</b>	<b>Laser Analytica</b> .....	<b>57230</b>
<b>Build Germany 2 S.à r.l.</b> .....	<b>57219</b>	<b>Lieven Invest S.A.</b> .....	<b>57221</b>
<b>CG Habitat S.à r.l.</b> .....	<b>57231</b>	<b>Mainan S.A.</b> .....	<b>57224</b>
<b>Chinese HK S.à r.l.</b> .....	<b>57223</b>	<b>Mamme S.A.</b> .....	<b>57261</b>
<b>ChlomeS.à r.l.</b> .....	<b>57225</b>	<b>Noper Investment S.A. SPF</b> .....	<b>57261</b>
<b>C&amp;T Concept S.à r.l.</b> .....	<b>57228</b>	<b>Novocure Luxembourg</b> .....	<b>57233</b>
<b>EIC Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>57244</b>	<b>Omega Fenice S.A.</b> .....	<b>57220</b>
<b>European RE Club (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>57236</b>	<b>PolyOne Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>57219</b>
<b>Facultates Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>57218</b>	<b>Portovaltravaglia Invest S.A.</b> .....	<b>57219</b>
<b>Feihoff s.à r.l.</b> .....	<b>57221</b>	<b>Private Theory Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>57264</b>
<b>Filitosa S.A.</b> .....	<b>57250</b>	<b>Restaurant Shanghai</b> .....	<b>57220</b>
<b>FTF S.à r.l.</b> .....	<b>57219</b>	<b>Ripiemo Company S.à r.l.</b> .....	<b>57220</b>
<b>Gustavia Sàrl</b> .....	<b>57220</b>	<b>Sotena S.A.</b> .....	<b>57248</b>
<b>GWM Group Holding S.A.</b> .....	<b>57221</b>	<b>Square Strategy Services S.A.</b> .....	<b>57261</b>
<b>Helianthus Finance S.à r.l.</b> .....	<b>57222</b>	<b>Steel CST S.à r.l.</b> .....	<b>57218</b>
<b>Hinricks S.A.</b> .....	<b>57218</b>	<b>Stevalux S.A.</b> .....	<b>57227</b>
<b>Hotel &amp; Resort Investment</b> .....	<b>57222</b>	<b>Syros S.A.</b> .....	<b>57223</b>
<b>Humboldt Multi Invest B S.C.A., SICAV- FIS</b> .....	<b>57258</b>	<b>TMLH 1970 SA, SPF</b> .....	<b>57219</b>
<b>IH Baseholding S.à r.l.</b> .....	<b>57260</b>	<b>Trans Inter Road s.à r.l.</b> .....	<b>57249</b>
<b>Intralot Luxembourg S.A.</b> .....	<b>57222</b>	<b>Turbine Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>57218</b>
<b>Ivaldi Alpha SICAV-FIS</b> .....	<b>57221</b>	<b>Ultimeat SARL</b> .....	<b>57249</b>
		<b>Zibah S.A.</b> .....	<b>57224</b>

**Steel CST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3345 Leudelange, 5, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 178.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045422/9.

(150051865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Hinricks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 67.840.

Le Bilan au 31 octobre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015046459/10.

(150053308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Kimmolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046502/10.

(150052933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Facultates Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.166.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015046401/11.

(150053328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Turbine Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.130.

EXTRAIT

En date du 13 mars 2015, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- Viscomte S.à r.l., ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprise agréée de la société avec effet au 13 mars 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046124/14.

(150052215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**PolyOne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giallewee.  
R.C.S. Luxembourg B 145.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046009/9.

(150052051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**FTF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 169.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046424/10.

(150052855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Build Germany 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 156.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046274/10.

(150053507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Portovaltravaglia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 160.591.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015046011/12.

(150052468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**TMLH 1970 SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 187.715.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015046133/13.

(150051987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Ripiero Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 35.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045360/10.

(150051677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Restaurant Shanghai, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3813 Schiffange, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 30.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg

Signature.

Référence de publication: 2015045357/10.

(150051127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Gustavia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 108.452.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015045822/14.

(150052365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Omega Fenice S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.211.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 19 mars 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- société Omega Fenice SA, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015045305/20.

(150051590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Feihoff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3473 Dudelange, 14, An der Foxenhiel.  
R.C.S. Luxembourg B 165.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045773/9.

(150052518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Ivaldi Alpha SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 154.204.

M. Mark Harrison a démissionné le 15 janvier 2015 de son poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de IVALDI ALPHA SICAV-FIS*

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015045860/11.

(150052546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Lieven Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 160.258.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015045920/12.

(150052244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**GWM Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 176.020.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 11 mars 2015*

Il résulte des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration en date du 11 mars 2015, que le Conseil d'administration (le «Conseil») a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Le Conseil de la Société prend acte de, et accepte la démission présentée par les administrateurs suivants:

- M. Sigieri Diaz della Vittoria Pallavicini, administrateur et Président du conseil d'administration, avec effet au 23 février 2015;

- M. Gabriele Bartolucci, administrateur, avec effet au 11 mars 2015.

Le Conseil décide de nommer l'actuel Vice-Président du Conseil à la fonction de Président, en remplacement du Président démissionnaire:

- M. Roberto Tamburrini, né le 09 septembre 1964 à Rome (Italie), demeurant à Via Arno, 40, I-00198 Rome, Italie, administrateur et Président du conseil d'administration

Son mandat prend effet le 23 février 2015 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charles Emond / Alain Tircher

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015045824/22.

(150052053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Helianthus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 470.000.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 166.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015046447/10.

(150053510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Kings River, Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 181.741.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045901/10.

(150052755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

**Intralot Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 120.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015045859/13.

(150052086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

**Hotel & Resort Investment, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 65.000,00.**Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 135.348.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 3 février 2015 entre Baltic Securities Corp. d'une part et Mr. Per Erik BERGGREN, résidant à Woodlands House, Remenham, Henley on Thames, Oxfordshire RG9 2LT, Royaume-Uni et né le 21 juin 1951 à Katarina (Suède), d'autre part, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

RIMONDO CAPITAL AB .....	372
Per Erik BERGGREN .....	110
ESTVELL AB .....	98
KOLININA LIMITED .....	110
Ture STENDAHL .....	330
Henrik BERGGREN .....	40
Carl Mårten HAGEN .....	40
TOTAL .....	1.100

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2015045840/21.

(150052689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

**Syros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 106.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045429/9.

(150051109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**AMGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 39.215,60.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 167.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046249/10.

(150053408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Chinese HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 122.763.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Chinese HK S.à r.l.

Référence de publication: 2015045633/12.

(150052669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Black Ocean S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 156.920.

*Extract of the resolutions taken by the sole director*

- To transfer the registered office of the company from 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg to 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg with effect on March 1<sup>st</sup>, 2015.

Done on February 25<sup>th</sup>, 2015.

Certified true copy

BLACK OCEAN S.A.

Sole Director

**Suit la traduction française:**

*Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique*

- Transférer le siège social de la société du 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2015.

Fait, le 25 février 2015.

Certifié sincère et conforme

BLACK OCEAN S.A.

Administrateur Unique

Référence de publication: 2015045610/22.

(150052194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Bhansali Equities Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 121.831.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Mars 2015.

Bhansali Equities Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2015045589/14.

(150052599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Mainan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 77.667.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme MAINAN S.A., tenu le 9.2.2015*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société MAINAN S.A., qui s'est tenu en date du 9.2.2015, que le Conseil a décidé de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Maître Claude WASSENICH, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015045246/15.

(150051823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Zibah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.435.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2014:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Philippe GUILLAUME, avec adresse professionnelle au 780, Rua Mimosa, 8135-034 Almancil, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015046188/25.

(150052064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**ChlomeS.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9639 Boulaide, 34, rue Jérôme de Busleyden.

R.C.S. Luxembourg B 195.491.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "IMAGOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102344,

ici dûment représentée son gérant Monsieur François BRANDAO SOARES, commerçant, demeurant à L-3429 Dudelange, 196, route de Burange.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CHLOME S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et d'hébergement.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Boulaide (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "IMAGOLUX S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-

EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-9639 Boulaide, 34, rue Jérôme de Busleyden.
2. Monsieur François BRANDAO SOARES, commerçant, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 septembre 1971, demeurant à L-3429 Dudelange, 196, route de Burange, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

#### *Remarque*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. BRANDAO SOARES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044970/135.

(150051356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

### **Stevalux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.237.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

#### *Extrait*

Par jugement rendu en date du 19 mars 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- société Stevalux S.A, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015045427/20.

(150051587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**C&T Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3543 Dudelange, 116, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 195.523.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## ONT COMPARU:

1) Monsieur Candido MIGUEL TEIXEIRA, indépendant, né à Sao Joao De Corveira (Portugal), le 29 juin 1949, demeurant à L-3583 Dudelange, 28, rue des Mouleurs; et

2) Monsieur Antonio Manuel NOGUEIRA DA SILVA RAPOSO, façadier, né à Coimbra Sé Nova (Portugal), le 12 mars 1979, demeurant à L-3522 Dudelange, 56, rue Emile Mayrisch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "C&T CONCEPT S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Candido MIGUEL TEIXEIRA, pré-qualifié, deux cent cinquante parts sociales, . . . . .	250
2) Monsieur Antonio Manuel NOGUEIRA DA SILVA RAPOSO, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales, . . . . .	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales, . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

*Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3543 Dudelange, 116, rue Pasteur.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Candido MIGUEL TEIXEIRA, indépendant, né à Sao Joao De Corveira (Portugal), le 29 juin 1949, demeurant à L-3583 Dudelange, 28, rue des Mouleurs; et
  - Monsieur Antonio Manuel NOGUEIRA DA SILVA RAPOSO, façadier, né à Coimbra Sé Nova (Portugal), le 12 mars 1979, demeurant à L-3522 Dudelange, 56, rue Emile Mayrisch.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MIGUEL TEIXEIRA, A. M. NOGUEIRA DA SILVA RAPOSO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044941/136.

(150051897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Laser Analytica, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 189.045.

*Extrait du procès-verbal de la résolution de l'associé unique prise le 13 mars 2015*

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'associé unique prise le 13 mars 2015 que:

- Suite à la démission de Madame Lamiae Bensouda-Grimaldi de son poste de gérant de catégorie A, avec effet immédiat, est nommé, Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, adresse professionnelle, 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, au poste de gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/06/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015045189/16.

(150051964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**CG Habitat S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 195.525.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Bruno GOUGNARD, indépendant, né à Conflans-Sainte-Honorine (France), le 16 décembre 1965, demeurant à F-54800 Labry, 24, rue Pierre Mendès (France); et

2) Madame Véronique SEINGNERT, épouse CERQUEIRA, fonctionnaire, née à Metz (France), le 27 septembre 1964, demeurant à F-57280 Hauconcourt, 11, rue du Moulin (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée-CG HABITAT S.à r.l., (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation de tous de travaux de plaquage, faux plafonds, faux plafonds techniques, isolation, cloisonnement ainsi que tous travaux de plâtreries.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### Titre III. - Administration et gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Bruno GOUGNARD, pré-qualifié, soixante-deux parts sociales, . . . . .	62
2) Madame Véronique SEINGNERT, épouse CERQUEIRA, préqualifiée, soixante-deux parts sociales, . . . . .	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales, . . . . .	124

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

*Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund, Hall 34A.
2. Monsieur Bruno GOUGNARD, indépendant, né à Conflans-Sainte-Honorine (France), le 16 décembre 1965, demeurant à F-54800 Labry, 24, rue Pierre Mendès (France), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. GOUGNARD, V. SEINGNERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044967/131.

(150051941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Novocure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.508.001,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.966.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of March,  
Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem.

There appeared

Novocure Limited, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey companies registry under number 76264, having its registered office at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, JE2 4YE,

here represented by Mr Kristof De Wael, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 2 March 2015.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of Novocure Luxembourg, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170966, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on 20 September 2012, number 2341 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on 18 September 2014, number 2520.

The appearing party representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million forty thousand United States Dollars (USD 4,040,000) from its current amount of ten million four hundred sixty-eight thousand one United States Dollars (USD 10,468,001) represented by eighteen thousand (18,000) ordinary shares and ten million four hundred fifty thousand one (10,450,001) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, up to fourteen million five hundred eight thousand one United States Dollars (USD 14,508,001) represented by eighteen thousand (18,000) ordinary shares and fourteen million four hundred ninety thousand one (14,490,001) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, through the issuance of four million forty thousand (4,040,000) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, against a contribution in cash.

2. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million forty thousand United States Dollars (USD 4,040,000) from its current amount of ten million four hundred sixty-eight thousand one United States Dollars (USD 10,468,001) represented by eighteen thousand (18,000) ordinary shares and ten million four hundred fifty thousand one (10,450,001) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, up to fourteen million five hundred eight thousand one United States Dollars (USD 14,508,001) represented by eighteen thousand (18,000) ordinary shares and fourteen million four hundred ninety thousand one (14,490,001) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, through the issuance of four million forty thousand (4,040,000) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, against a contribution in cash.

All of the four million forty thousand (4,040,000) new mandatory redeemable preferred shares have been subscribed by Novocure Limited, aforementioned, for a total subscription price of four million forty thousand United States Dollars (USD 4,040,000) entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by Novocure Limited, aforementioned, so that the total amount of four million forty thousand United States Dollars (USD 4,040,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at fourteen million five hundred eight thousand one United States Dollars (USD 14,508,001) represented by eighteen thousand (18,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and fourteen million four hundred ninety thousand one (14,490,001) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”, together with the Ordinary Shares hereinafter the “Shares”), each with a par value of one US dollar (1 USD).”

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a German translation; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, this person signed together with the notary this deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendfünfzehn, am sechsten März.

Ist vor uns, dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

Novocure Limited, eine limited partnership gegründet und bestehend unter den Gesetzen von Jersey, eingetragen im Gesellschaftsregister von Jersey unter der Nummer 76264, mit Gesellschaftssitz im Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, JE2 4YE,

hier vertreten durch Herrn Kristof De Wael, Anwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 2 März 2015.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der Novocure Luxembourg, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Sektion B, Nummer 170966, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 13. August 2012, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 20. September 2012, Nummer 2341 veröffentlicht wurde (die „Gesellschaft“). Die Satzung wurde zuletzt abgeändert am 27. Juni 2014 durch Urkunde des unterzeichnenden Notars, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 18. September 2014, Nummer 2520 veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben angegeben, stellvertretend für das gesamte Gesellschaftskapital, ersucht den Notar um zu beurkunden, dass die Versammlung folgende Tagesordnung hat:

#### *Tagesordnung*

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von vier Millionen vierzigtausend US Dollar (USD 4.040.000) von seinem aktuellen Betrag von zehn Millionen vierhundertachtundsechzigtausendein US Dollar (USD 10.468.001) aufgeteilt in achtzehntausend (18.000) Stammanteile und zehn Millionen vierhundertfünfzigtausendein (10.450.001) verbindlich rückkaufbaren Vorzugsanteile, mit einem jeweiligen Nominalwert von einem US Dollar (USD 1), auf einen Betrag von vierzehn Millionen fünfhundertachttausendein US Dollar (USD 14,508,001), aufgeteilt in achtzehntausend (18.000) Stammanteile und vierzehn Millionen vierhundertneunzigtausendein (14.490.001) verbindlich rückkaufbaren Vorzugsanteile, mit einem jeweiligen Nominalwert von einem US Dollar (USD 1), durch die Ausgabe von vier Millionen vierzigtausend (4.040.000) verbindlich rückkaufbaren Vorzugsanteile, mit einem jeweiligen Nominalwert von einem US Dollar (USD 1), durch eine Bareinlage;

2. Anschließende Änderung von Artikel 5 Paragraph 1 der Satzung der Gesellschaft.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben angegeben, stellvertretend für das gesamte Gesellschaftskapital, nimmt folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss:*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von vier Millionen vierzigtausend US Dollar (USD 4.040.000) von seinem aktuellen Betrag von zehn Millionen vierhundertachtundsechzigtausendein US Dollar (USD 10.468.001) aufgeteilt in achtzehntausend (18.000) Stammanteile und zehn Millionen vierhundertfünfzigtausendein (10.450.001) verbindlich rückkaufbaren Vorzugsanteil, mit einem jeweiligen Nominalwert von einem US Dollar (USD 1), auf einen Betrag von vierzehn Millionen fünfhundertachttausendein US Dollar (USD 14,508,001), aufgeteilt in achtzehntausend (18.000) Stammanteile und vierzehn Millionen vierhundertneunzigtausendein (14.490.001) verbindlich rückkaufbaren Vorzugsanteile, mit einem jeweiligen Nominalwert von einem US Dollar (USD 1), durch die Ausgabe von vier Millionen vierzigtausend (4.040.000) verbindlich rückkaufbaren Vorzugsanteil, mit einem jeweiligen Nominalwert von einem US Dollar (USD 1), durch eine Bareinlage.

Die besagten neuen vier Millionen vierzigtausend (4.040.000) neuen verbindlich rückkaufbaren Vorzugsanteile wurden vollständig von Novocure Limited vorbenannt, zum Gesamtbetrag von vier Millionen vierzigtausend US Dollar (USD 4.040.000) gezeichnet, welche vollständig dem Stammkapital zugeordnet wurden.

Die gezeichneten neuen Anteile wurden vollständig von Novocure Limited durch eine Bareinlage gezahlt so dass ein Betrag in Höhe von vier Millionen vierzigtausend US Dollar (USD 4.040.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Zweiter Beschluss:*

Infolge des vorherigen Beschlusses, beschließt der Alleinige Gesellschafter, Artikel 5 Paragraph 1 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt vierzehn Millionen fünfhundertachttausendein US Dollar (USD 14,508,001), aufgeteilt in achtzehntausend (18.000) Stammanteile und vierzehn Millionen vierhundertneunzigtausendein (14.490.001) verbindlich rückkaufbaren Vorzugsanteile (als die „MRPS“, und zusammen mit den Stammanteilen als die „Anteile“ hinfert bezeichnet), alle mit einem Nominalwert von einem US Dollar (1 USD).“

#### *Kosten und Aufwendungen*

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa viertausend Euro geschätzt.

Da keine weiteren Angelegenheiten abzuhandeln sind, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, hat der besagte Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: K. DE WAEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 13. März 2015. Relation: EAC/2015/5983. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2015043079/146.

(150049509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.508,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.085.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, a company limited by shares with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 08839395, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, a limited partnership with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom, EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number LP015902,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with a paid up share capital of twelve thousand five hundred and seven Euro (EUR 12,507), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 186085, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 7 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1524, dated 13 June 2014 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by virtue a deed of Maître Francis Kessler dated 12 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 672, dated 11 March 2015.

III. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting of the Company is validly constituted, and recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to create one (1) different class of shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, namely the shares of class H (the Class H Shares);

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and seven Euro (EUR 12,507) to an amount of twelve thousand five hundred and eight Euro (EUR 12,508);

3. Decision to issue, with payment of a share premium of an amount of one million four hundred sixty-three thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,463,999), one (1) Class H Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the New Class H Share), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions;

4. Decision to accept the subscription of such New Class H Share by STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, a company limited by shares with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under

company number 08839395, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, a limited partnership with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom, EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number LP015902, with payment of a share premium in a total amount of one million four hundred sixty-three thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,463,999) to be allocated to the New Class H Share, by a contribution in cash of a total amount of one million four hundred sixty-four thousand Euro (EUR 1,464,000), and to allocate also such newly issued New Class H Share to STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP;

5. Decision to amend article 7. Share capital, of the Articles, so as to determine the rights attached to the Class H Shares and reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 4. above, which shall now read as follows:

**" 7. Share capital.**

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and eight Euro (EUR 12,508), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ii) one (1) Class A Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (iii) one (1) Class B Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (iv) one (1) Class C Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (v) one (1) Class D Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (vi) one (1) Class E Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (vii) one (1) Class F Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (viii) one (1) Class G Share, with a nominal value of one euro (EUR 1) and (ix) one (1) Class H Share, with a nominal value of one euro (EUR 1).

7.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, all, but not some, of the outstanding Shares of a specific class of Preferred Shares, as the case may be, shall be repurchased for the Repurchase Price and then cancelled. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.3 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a "Designated Asset"), the Company together with the Shareholder(s) may also create and issue up to 8 (eight) new classes of Preferred Shares being shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), shares of class D (the "Class D Shares"), shares of class E (the "Class E Shares"), shares of class F (the "Class F Shares"), shares of class G (the "Class G Shares") and shares of class H (the "Class H Shares") (collectively, the "Preferred Shares", and individually, a "Preferred Share"). Any issue of Preferred Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The Preferred Shares are redeemable under the conditions set out in the 1915 Law.

7.4 Each class of Preferred Shares (from A to H) once created, as the case may be, will be separately entitled to the relevant Investment Net Result of the Company in relation to the relevant and corresponding Designated Asset (to be determined by the Board of Managers) as set out in Article 38.2 of these Articles. All such Investment Net Result(s) per class of Preferred Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant classes of Preferred Shares (collectively the "Special Reserve(s)", and individually, as the case may be, the "Class A Special Reserve", the "Class B Special Reserve", the "Class C Special Reserve", the "Class D Special Reserve", the "Class E Special Reserve", the "Class F Special Reserve", the "Class G Special Reserve" and the "Class H Special Reserve"), until their distribution to the holders of the relevant class of Preferred Shares (from A to H, as the case may be) pro rata.

7.5 The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l., with registered office address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, with registration number B 187749.

7.6 The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Copenhagen ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 78 97.

7.7 The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Odense ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 78 54.

7.8 The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Hillerød ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 79 43.

7.9 The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Euroclub Levallois Gare, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 803 342 021.

7.10 The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Leiden B.V, with registered office address at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, with registration number 854594048.

7.11 The Class G Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by (i) Midi de la Plaine EURL, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 490 073 012 and (ii) Midi de la Plaine 3 EURL, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 493 194 716.

7.12 The Class H Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Urban 67 (European RE Club) S.à r.l., with its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, with registration number B 192794.

7.13 Each Preferred Share entitles its holder to (i) the undistributed Investment Net Result attaching to the relevant class of Preferred Shares, as set out in Article 38.2 of these Articles, and allocated to the relevant Special Reserve plus (ii) the aggregate nominal value of such Share plus (iii) the Share Premium Account attached to the relevant class of Preferred Shares (the "Repurchase Price").

7.14 The holders of the Ordinary Shares and the Preferred Shares as may be created (collectively and irrespectively of their class, the "Shares", and individually and irrespectively of their class, a "Share") are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

7.15 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. Each Share Premium shall remain attached to the Share Class on which it has been transferred.

7.16 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles."

#### 6. Miscellaneous.

The appearing party has then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

##### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to create the Class H Shares.

##### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and seven Euro (EUR 12,507) to an amount of twelve thousand five hundred and eight Euro (EUR 12,508).

##### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a share premium of an amount of one million four hundred sixty-three thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,463,999), the one (1) New Class H Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions.

##### *Subscription / Payment*

There now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, by virtue of the above-mentioned proxy.

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the New Class H Share and to make payment in full for such newly subscribed share and share premium by a contribution in cash of a total amount of one million four hundred sixty-four thousand Euro (EUR 1,464,000).

The person appearing declared that the New Class H Share has been entirely paid up in cash together with the share premium and that the Company has at its disposal the total amount of one million four hundred sixty-four thousand Euro (EUR 1,464,000).

##### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 7. Share capital, of the Articles, so as to, amongst others, determine the rights attached to the Class H Shares and reflect the above resolutions, which shall now read as follows:

#### " 7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and eight Euro (EUR 12,508), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordi-

nary Share"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ii) one (1) Class A Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (iii) one (1) Class B Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (iv) one (1) Class C Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (v) one (1) Class D Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (vi) one (1) Class E Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (vii) one (1) Class F Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (viii) one (1) Class G Share, with a nominal value of one euro (EUR 1) and (ix) one (1) Class H Share, with a nominal value of one euro (EUR 1).

7.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, all, but not some, of the outstanding Shares of a specific class of Preferred Shares, as the case may be, shall be repurchased for the Repurchase Price and then cancelled. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.3 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a "Designated Asset"), the Company together with the Shareholder(s) may also create and issue up to 8 (eight) new classes of Preferred Shares being shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), shares of class D (the "Class D Shares"), shares of class E (the "Class E Shares"), shares of class F (the "Class F Shares"), shares of class G (the "Class G Shares") and shares of class H (the "Class H Shares") (collectively, the "Preferred Shares", and individually, a "Preferred Share"). Any issue of Preferred Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The Preferred Shares are redeemable under the conditions set out in the 1915 Law.

7.4 Each class of Preferred Shares (from A to H) once created, as the case may be, will be separately entitled to the relevant Investment Net Result of the Company in relation to the relevant and corresponding Designated Asset (to be determined by the Board of Managers) as set out in Article 38.2 of these Articles. All such Investment Net Result(s) per class of Preferred Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant classes of Preferred Shares (collectively the "Special Reserve(s)", and individually, as the case may be, the "Class A Special Reserve", the "Class B Special Reserve", the "Class C Special Reserve", the "Class D Special Reserve", the "Class E Special Reserve", the "Class F Special Reserve", the "Class G Special Reserve" and the "Class H Special Reserve"), until their distribution to the holders of the relevant class of Preferred Shares (from A to H, as the case may be) pro rata.

7.5 The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l., with registered office address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, with registration number B 187749.

7.6 The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Copenhagen ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 78 97.

7.7 The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Odense ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 78 54.

7.8 The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Hillerod ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 79 43.

7.9 The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Euroclub Levallois Gare, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 803 342 021.

7.10 The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Leiden B.V, with registered office address at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, with registration number 854594048.

7.11 The Class G Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by (i) Midi de la Plaine EURL, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 490 073 012 and (ii) Midi de la Plaine 3 EURL, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 493 194 716.

7.12 The Class H Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Urban 67 (European RE Club) S.à r.l., with its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, with registration number B 192794.

7.13 Each Preferred Share entitles its holder to (i) the undistributed Investment Net Result attaching to the relevant class of Preferred Shares, as set out in Article 38.2 of these Articles, and allocated to the relevant Special Reserve plus (ii) the aggregate nominal value of such Share plus (iii) the Share Premium Account attached to the relevant class of Preferred Shares (the "Repurchase Price").

7.14 The holders of the Ordinary Shares and the Preferred Shares as may be created (collectively and irrespectively of their class, the "Shares", and individually and irrespectively of their class, a "Share") are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

7.15 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. Each Share Premium shall remain attached to the Share Class on which it has been transferred.

7.16 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles."

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société 08839395, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, un limited partnership ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société LP015902,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est la seule associée (l'Associé Unique) de European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent sept euros (EUR 12.507), ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 186085, constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, précité, daté du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1524, daté du 13 juin 2014 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis Kessler, en date du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 672, daté du 11 mars 2015.

III. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare donc que la présente assemblée générale de la Société est valablement constituée, et reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de créer une (1) classe différente de parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à savoir les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H);

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent sept euros (EUR 12.507) à un montant de douze mille cinq cent huit euros (EUR 12.508);

3. Décision d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.463.999), une (1) Part Sociale de Classe H, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) (la Nouvelle Part Sociale de Classe H), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts de la Société modifiés conformément aux points ci-dessous;

4. Décision d'accepter la souscription de cette Nouvelle Part Sociale de Classe H par STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société 08839395, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE

INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, un limited partnership ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société LP015902, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.463.999) par un apport en numéraire d'un montant total de un million quatre cent soixante-quatre mille euros (EUR 1.464.000), à allouer à la Nouvelle Part Sociale de Classe H, et d'allouer cette Nouvelle Part Sociale de Classe H à STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP;

5. Décision de modifier l'article 7. Capital Social des Statuts, afin de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales de Classe H et de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4 ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

**" 7. Capital social.**

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent huit euros (EUR 12.508), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) une (1) Part Sociale de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (iii) une (1) Part Sociale de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (iv) une (1) Part Sociale de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (v) une (1) Part Sociale de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (vi) une (1) Part Sociale de Classe E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (vii) une (1) Part Sociale de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (viii) une (1) Part Sociale de Classe G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et (ix) une (1) Part Sociale de Classe H, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

7.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et en cas de réduction du capital social, toutes, et pas seulement certaines, les Parts Sociales restantes dans une classe spécifique de Parts Sociales Préférentielles, le cas échéant, devront être rachetées au Prix de Rachat et ensuite annulées. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.3 Chaque fois que la Société réalise l'acquisition d'actifs sous-jacents tels que déterminés par le Conseil de Gérance (chacun, un "Actif Désigné"), la Société avec les Associés peut aussi créer et émettre jusqu'à huit (8) nouvelles classes de Parts Sociales Préférentielles qui seront les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") et les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") (ensemble, les "Parts Sociales Préférentielles", et individuellement, une "Part Sociale Préférentielle"). Toute émission de Parts Sociales Préférentielles devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts. Les Parts Sociales Préférentielles sont rachetables dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

7.4 Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles (de A à H) une fois créée, le cas échéant, aura droit séparément au Revenu Net d'Investissement pertinent de la Société en rapport avec l'Actif Désigné correspondant (à déterminer par le Conseil de Gérance) tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts. Tous le ou les Revenu(s) Net d'Investissement par classe de Parts Sociales Préférentielles lié(s) à l'Actif Désigné correspondant devra ou devront être alloué(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée aux classes de Parts Sociales Préférentielles pertinentes (ensemble, les "Réserves Spéciales", et individuellement, le cas échéant, la "Réserve Spéciale de Classe A", la "Réserve Spéciale de Classe B", la "Réserve Spéciale de Classe C", la "Réserve Spéciale de Classe D", la "Réserve Spéciale de Classe E", la "Réserve Spéciale de Classe F", la "Réserve Spéciale de Classe G" et la "Réserve Spéciale de Classe H"), jusqu'à leur distribution aux détenteurs de la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente (de A à H, le cas échéant) au pro rata.

7.5 Les Parts Sociales de Classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 187749.

7.6 Les Parts Sociales de Classe B suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Copenhagen ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 78 97.

7.7 Les Parts Sociales de Classe C suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises European RE Club Odense ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 78 54.

7.8 Les Parts Sociales de Classe D suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Hillerod ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 79 43.

7.9 Les Parts Sociales de Classe E suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Euroclub Levallois Gare, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 803 342 021.

7.10 Les Parts Sociales de Classe F suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Leiden B.V, ayant son siège social au Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 854594048.

7.11 Les Parts Sociales de Classe G suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par (i) Midi de la Plaine EURL, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 490 073 012 et (ii) Midi de la Plaine 3 EURL, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 493 194 716.

7.12 Les Parts Sociales de Classe H suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Urban 67 (European RE Club) S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 192794.

7.13 Chaque Part Sociale Préférentielle donne droit à son détenteur (i) à une portion au pro rata du Revenu Net d'Investissement non distribué lié à la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts, et allouée à la Réserve Spéciale pertinente plus (ii) à la valeur nominale totale de cette Part Sociale plus (iii) au Compte de Prime d'Émission attaché à chaque classe de Part Sociale Préférentielle correspondante (le "Prix de Rachat").

7.14 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles pouvant être créées (collectivement et sans tenir compte de leurs classes, les "Parts Sociales", et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une "Part Sociale") sont désignés ensemble comme les "Associés". Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

7.15 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Émission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Chaque Prime d'Émission doit rester attachée à la classe de Part Sociale Préférentielle à laquelle elle a été transféré.

7.16 La Société peut, notamment, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associés sans émettre des Parts Sociales ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts."

## 6. Divers.

La partie comparante a ensuite requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de créer les Parts Sociales de Classe H.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent sept euros (EUR 12.507) à un montant de douze mille cinq cent huit euros (EUR 12.508).

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.463.999), la Nouvelle Part Sociale de Classe H, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts modifiés conformément aux résolutions ci-dessous.

### *Souscription / Paiement*

Comparet maintenant Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, précité, en vertu de la procuration visée ci-dessus.

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale de Classe H, et libérer entièrement cette part sociale nouvellement souscrite avec la prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de un million quatre cent soixante-quatre mille euros (EUR 1.464.000).

Le comparant déclare que cette Nouvelle Part Sociale de Classe H nouvellement émise a été libérée entièrement en espèces avec la prime d'émission et que la somme totale de un million quatre cent soixante-quatre mille euros (EUR 1.464.000) se trouve à la libre disposition de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7. Capital Social, des Statuts, afin de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales de Classe H et de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

#### **" 7. Capital social.**

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent huit euros (EUR 12.508), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) une (1) Part Sociale de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (iii) une (1) Part Sociale de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (iv) une (1) Part Sociale de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (v) une (1) Part Sociale de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (vi) une (1) Part Sociale de Classe E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (vii) une (1) Part Sociale de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (viii) une (1) Part Sociale de Classe G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et (ix) une (1) Part Sociale de Classe H, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

7.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et en cas de réduction du capital social, toutes, et pas seulement certaines, les Parts Sociales restantes dans une classe spécifique de Parts Sociales Préférentielles, le cas échéant, devront être rachetées au Prix de Rachat et ensuite annulées. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.3 Chaque fois que la Société réalise l'acquisition d'actifs sous-jacents tels que déterminés par le Conseil de Gérance (chacun, un "Actif Désigné"), la Société avec les Associés peut aussi créer et émettre jusqu'à huit (8) nouvelles classes de Parts Sociales Préférentielles qui seront les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") et les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") (ensemble, les "Parts Sociales Préférentielles", et individuellement, une "Part Sociale Préférentielle"). Toute émission de Parts Sociales Préférentielles devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts. Les Parts Sociales Préférentielles sont rachetables dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

7.4 Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles (de A à H) une fois créée, le cas échéant, aura droit séparément au Revenu Net d'Investissement pertinent de la Société en rapport avec l'Actif Désigné correspondant (à déterminer par le Conseil de Gérance) tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts. Tous le ou les Revenu(s) Net d'Investissement par classe de Parts Sociales Préférentielles lié(s) à l'Actif Désigné correspondant devra ou devront être alloué(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée aux classes de Parts Sociales Préférentielles pertinentes (ensemble, les "Réserves Spéciales", et individuellement, le cas échéant, la "Réserve Spéciale de Classe A", la "Réserve Spéciale de Classe B", la "Réserve Spéciale de Classe C", la "Réserve Spéciale de Classe D", la "Réserve Spéciale de Classe E", la "Réserve Spéciale de Classe F", la "Réserve Spéciale de Classe G" et la "Réserve Spéciale de Classe H"), jusqu'à leur distribution aux détenteurs de la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente (de A à H, le cas échéant) au pro rata.

7.5 Les Parts Sociales de Classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 187749.

7.6 Les Parts Sociales de Classe B suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Copenhagen ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 78 97.

7.7 Les Parts Sociales de Classe C suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises European RE Club Odense ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 78 54.

7.8 Les Parts Sociales de Classe D suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Hillerod ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 79 43.

7.9 Les Parts Sociales de Classe E suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Euroclub Levallois Gare, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 803 342 021.

7.10 Les Parts Sociales de Classe F suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Leiden B.V, ayant son siège social au Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 854594048.

7.11 Les Parts Sociales de Classe G suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par (i) Midi de la Plaine EURL, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 490 073 012 et (ii) Midi de la Plaine 3 EURL, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 493 194 716.

7.12 Les Parts Sociales de Classe H suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Urban 67 (European RE Club) S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 192794.

7.13 Chaque Part Sociale Préférentielle donne droit à son détenteur (i) à une portion au pro rata du Revenu Net d'Investissement non distribué lié à la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts, et allouée à la Réserve Spéciale pertinente plus (ii) à la valeur nominale totale de cette Part Sociale plus (iii) au Compte de Prime d'Émission attaché à chaque classe de Part Sociale Préférentielle correspondante (le "Prix de Rachat").

7.14 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles pouvant être créées (collectivement et sans tenir compte de leurs classes, les "Parts Sociales", et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une "Part Sociale") sont désignés ensemble comme les "Associés". Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

7.15 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Émission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Chaque Prime d'Émission doit rester attachée à la classe de Part Sociale Préférentielle à laquelle elle a été transféré.

7.16 La Société peut, notamment, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associés sans émettre des Parts Sociales ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/03/2015. Relation: EAC/2015/6501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23/03/2015.

Référence de publication: 2015045013/481.

(150051480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

#### **EIC Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 187.530.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of March.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

8900973 Canada Ltd., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1067 Sherwin Road, Winnipeg (Manitoba, Canada), MB R3H 0T8, registered with the industry register of Canada under number 890097-3 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse by virtue of a proxy dated March 5<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of EIC Luxembourg Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 187.530, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on May 14, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2086 on August 7, 2014 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on February 17, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 55,000.- (fifty-five thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 981,187.- (nine hundred and eighty-one thousand one hundred and eighty-seven US Dollars) to the amount of USD 1,036,187.- (one million thirty-six thousand one hundred and eighty-seven US Dollars) by the issue of 550 (five hundred and fifty) ordinary shares and 54,450 (fifty-four thousand four hundred and fifty) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of an amount of USD 55.- (fifty-five US Dollars) to the ordinary shares legal reserve of the Company and allocation of an amount of USD 5,445.- (five thousand four hundred and forty-five US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of (i) all additional ordinary shares, with a share premium attached to the ordinary shares amounting to USD 54,395.- (fifty-four thousand three hundred and ninety-five US Dollars) and the allocation of the amount of USD 55.- (fifty-five US Dollars) to the ordinary shares legal reserve of the Company and (ii) all additional MRPS, with a share premium attached to the MRPS amounting to USD 5,385,105.- (five million three hundred and eighty-five thousand one hundred and five US Dollars) and the allocation of an amount of USD 5,445.- (five thousand four hundred and forty-five US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company by a contribution in kind of a claim by the Sole Shareholder;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the planned corporate capital increase; and

5. Any other business.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 55,000.- (fifty-five thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 981,187.- (nine hundred and eighty-one thousand one hundred and eighty-seven US Dollars) to the amount of USD 1,036,187.- (one million thirty-six thousand one hundred and eighty-seven US Dollars).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder decided to issue 550 (five hundred and fifty) ordinary shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the ordinary shares amounting to USD 54,395.- (fifty-four thousand three hundred and ninety-five US Dollars) and the allocation of the amount of USD 55.- (fifty-five US Dollars) to the ordinary shares legal reserve of the Company. Furthermore the Sole Shareholder decided to issue 54,450 (fifty-four thousand four hundred and fifty) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS of USD 5,385,105.- (five million three hundred and eighty-five thousand one hundred and five US Dollars) and the allocation of the amount of USD 5,445.- (five thousand four hundred and forty-five US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company.

#### *Third resolution*

##### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

There now appeared Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on March 5<sup>th</sup>, 2015 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 550 (five hundred and fifty) ordinary shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 550.- (five hundred and fifty US Dollars);

- subscribe for and fully pay 54,450 (fifty-four thousand four hundred and fifty) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 54,450.- (fifty-four thousand four hundred and fifty US Dollars);

- pay a share premium attached to the ordinary shares amounting to USD 54,395.- (fifty-four thousand three hundred and ninety-five US Dollars);

- pay a share premium attached to MRPS amounting to USD 5,385,105.- (five million three hundred and eighty-five thousand one hundred and five US Dollars);

- allocate to the ordinary shares legal reserve of the Company the amount of USD 55.- (fifty-five US Dollar); and

- allocate to the MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 5,445.- (five thousand four hundred and forty-five US Dollars);

by the contribution in kind of a claim amounting to USD 5,500,000.- (five million five hundred thousand US Dollars) (the "Claim").

*Description of the contribution*

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claim excluding any real estate asset, this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 5,500,000.- (five million five hundred thousand US Dollars).

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the ownership and the value of the Claim has been given to the managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

" 5.1. The Corporation's corporate capital is set at USD 1,036,187.- (one million thirty-six thousand one hundred and eighty-seven US Dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 21,650 (twenty-one thousand six hundred fifty) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 1,014,537 (one million fourteen thousand five hundred thirty-seven) mandatory redeemable preferred shares (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about three thousand four hundred euros (EUR 3,400.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 5,500,000.- (five million five hundred thousand US Dollars) is valued at EUR 5,064,628.50 (five million sixty-four thousand six hundred twenty-eight euro fifty cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuf mars.

Par devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

8900973 Canada Ltd., une société constituée et établie sous le droit Canadien ayant son siège social situé à 1067 Sherwin Road, Winnipeg (Ontario, Canada), MB R3H 0T8, inscrite au registre de l'industrie du Canada sous le numéro 890097-3 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration du 5 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de EIC Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.530, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg le 14 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro

2086 le 7 août 2014 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg le 17 février 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Il. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 55.000,- (cinquante-cinq mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 981.187,- (neuf cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) à un montant de USD 1.036.187,- (un million trente-six mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) par l'émission de 550 (cinq cent cinquante) parts ordinaires et 54.450 (cinquante-quatre mille quatre cent cinquante) parts préférentielles obligatoirement rachetables (les «PPOR») d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

2. Allocation d'un montant de de USD 55,- (cinquante-cinq dollars américains) à la réserve légale parts ordinaires de la Société et allocation de USD 5.445,- (cinq mille quatre cent quarante-cinq dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société;

3. Souscription et libération de (i) toutes les parts ordinaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 54.395,- (cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 55,-(cinquante-cinq dollars américains) et de (ii) toutes les PPOR, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 5.385.105,- (cinq millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cent cinq dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 5.445,- (cinq mille quatre cent quarante-cinq dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société par l'Associé Unique par l'apport en nature d'un droit à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée;

5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 55.000,- (cinquante-cinq mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 981.187,- (neuf cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) à un montant de USD 1.036.187,- (un million trente-six mille cent quatre-vingt-sept dollars américains).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre 550 (cinq cent cinquante) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 54.395,- (cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 55,- (cinquante-cinq dollars américains) à la réserve légale des parts ordinaires de la Société. De plus, l'Associé Unique a décidé d'émettre 54.450 (cinquante-quatre mille quatre cent cinquante) PPOR d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 5.385.105,- (cinq millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cent cinq dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 5.445,- (cinq mille quatre cent quarante-cinq dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société.

#### *Troisième résolution*

##### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Est alors intervenu aux présentes Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 5 mars 2015 qui restera annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 550 (cinq cent cinquante) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 550,- (cinq cent cinquante dollars américains);

- souscrire et payer en totalité 54.450 (cinquante-quatre mille quatre cent cinquante) PPOR d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 54.450,- (cinquante-quatre mille quatre cent cinquante dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 54.395,- (cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 5.385.105,-(cinq millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cent cinq dollars américains);

- allouer à la réserve légale parts ordinaires de la Société le montant de USD 55,- (cinquante-cinq dollars américains);  
et

- allouer à la réserve légale PPOR de la Société le montant de USD 5.445,- (cinq mille quatre cent quarante-cinq dollars américains);

par l'apport en nature d'un droit à recevoir d'un montant total de USD 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille dollars américains) (le «Droit»).

*Description de la contribution*

La comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété du Droit excluant tout actif immobilier, ce Droit étant évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille dollars américains).

*Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur du Droit a été donnée aux gérants et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

*Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 1.036.187,- (un million trente-six mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 21.650 (vingt et un mille six cent cinquante) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 1.014.537 (un million quatorze mille cinq cent trente-sept) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote tel qu'indiqué à l'article 14 de ces statuts.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 5.064.628,50 (cinq millions soixante-quatre mille six cent vingt-huit euros cinquante cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signée avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mars 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 7920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045021/221.

(150051792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Sotena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 128.762.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045417/10.

(150051319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Ultimate SARL, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Trans Inter Road s.à r.l.).**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 143.475.

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société à responsabilité limitée VESA S.à r.l. ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, 39, rue Principale, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121.799,

ici représentée par ses gérants Monsieur Vincent GOTTA, demeurant à B-4910 Theux, 64, rue Armand Enkart et Madame Donatienne COURTOIS, gérante de société, demeurant à B-4608 Dalhem, 18, Aubin, ici représentée par Monsieur Vincent GOTTA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

I. Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «TRANS INTER ROAD S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9980 Wilwerdange, 44, Rue Principale, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 143.475, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 04 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 02 janvier 2009, et dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Capellen, en date du 30 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2372 du 4 septembre 2014 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée préqualifiée, comme suit:

La société VESA s.à r.l., pré-qualifiée,

Cent parts . . . . .	100 parts
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100 parts

III. L'associée unique, pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «TRANS INTER ROAD s.à r.l.» en «ULTIMEAT SARL» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2. Changement de l'objet social en modifiant le premier et deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

**Art. 3. (premier et deuxième paragraphe).** «La société a pour objet l'activité de négoce et de trading de viande et de produits carnés de toute sorte, ainsi que le transport national et international de viande et de produits carnés par route, effectué pour compte propre dans le cadre de l'activité commerciale. Elle a aussi pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»

Le reste de l'article 3 reste inchangé;

3. Modification du dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société concernant le pouvoir de signature;

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "TRANS INTER ROAD s.à r.l." en "ULTIMEAT SARL" et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ULTIMEAT SARL».

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence le premier et deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. (premier et deuxième paragraphe).** «La société a pour objet l'activité de négoce et de trading de viande et de produits carnés de toute sorte, ainsi que le transport national et international de viande et de produits carnés par route, effectué pour compte propre dans le cadre de l'activité commerciale. Elle a aussi pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»

Le reste de l'article 3 reste inchangé.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 8. (dernier paragraphe).** «La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. GOTTA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 mars 2015. Relation: DAC/2015/4191. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042623/84.

(150048605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

### **Filitosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 195.511.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the nineteenth of March,  
before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur- Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared

Mr Pascal FOURNIER, company director, residing at Sea house Madeira Road Littlestone-on-Sea, TN 28 8QX (Great Britain) hereafter represented by Me Marianne GOEBEL, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given to her on February 4, 2015, which shall be signed ne varietur by the appearing person and the notary and remains annexed to the present deed in view of being submitted with it to the registration formalities.

The appearing person, acting in her before mentioned capacity requires the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which she declares to incorporate as follows:

**Art. 1. Corporate name - Form.** There is formed between the subscriber and those who may become owners of the shares hereafter created a joint stock company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles") under the name of FILITOSA S.A..

**Art. 2. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 3. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the sole director or the Board of Directors, as the case may be, and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging to the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging to the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company when it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orientate the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (present or future), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at 31,000.-€ (thirty one thousand Euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of 310.-€ (three hundred and ten Euro) per share, entirely paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares under the terms and conditions as foreseen by the Law.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

In the presence of registered shares, a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 7. Shareholder(s) meetings - General provisions.** The general meeting of the shareholders of the Company regularly called represents all the shareholders of the Company. It has the largest powers to order, do or ratify all acts related to the operations' of the Company.

If the Company has a single shareholder, he/she exercises the powers given to the general meeting.

**Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Friday of June at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 9. Other General meetings.** All other general meetings of the shareholders shall be held at the hours and places as specified in the convening notices.

The quorum and time periods required by the Law will govern the call notice and the holding of the general meetings of the shareholders of the Company to the extent that there is no provision to the contrary in the present Articles.

Each share entitles to one vote, subject to the restrictions imposed by the Law or the present Articles.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, videoconferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

To the extent that the Law does not provide a provision to the contrary, all decisions by the general meeting of the shareholders duly called are taken at a simple majority of the shareholders present and voting.

The Board of Directors can determine all other conditions to be filled by the shareholders in order to take part to any general meeting of the shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Composition of the Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The sole director carries out the powers bestowed on the Board of Directors according to these articles of incorporation.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

In case of vacancy of a position of director, the remaining directors have the right to fill such vacancy on a provisional basis; in such case, the general meeting at its first meeting shall proceed to a final election.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another director as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

**Art. 12. Power of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

It can furthermore confer all powers and mandates to all persons, who do not need to be Board members, appoint and revoke all persons to whom power is given and employees and determine their remuneration.

**Art. 13. Representation.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

**Art. 14. Control.** The business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate, which cannot exceed six years. They are eligible for re-appointment.

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 16. Allocation of the profits.** From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the Law ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to distribute an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

The auditor(s) in its/their report to the Board of Directors shall verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

**Art. 17. Dissolution.** In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18. Miscellaneous.** For all matters for which no specific provision is made in the Articles, reference is made to the provisions of the Law, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended),

#### *Transitory provisions*

- (1) The first financial year starts on the day of incorporation and will terminate on December 31, 2015.
- (2) The first annual general meeting of the shareholders will be held in 2016.

#### *Subscription and payment*

The appearing person has subscribed a number of shares and has paid up in cash and entirely the following amounts:

Shareholder	Subscribed capital	Paid-up capital	Number of shares
Pascal FOURNIER prenamed .....	31.000€	31.000€	100
TOTAL: .....	31.000€	31.000€	100

Proof of such payment has been given to the undersigned notary so that the sum of thirty one thousand euros (31,000.-€) is at the entire disposal of the Company.

#### *Declaration - Evaluation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies (as amended) and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300,-€.

*General meeting of shareholders*

The above named party, representing the entire subscribed capital, considering having been duly convened, decides to act under an extraordinary general meeting of the shareholders.

After having stated that such meeting is regularly held, it takes the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of the auditor at one.

2. Are appointed as directors:

1.) Mr Pierre JOTTERAND, born on 01.04.1963 at Aubonne (Vaud) (Suisse), company director, professionally residing at 7, Place de l'Université, 1205 GENEVA (Switzerland);

2.) Me Marianne GOEBEL, born on 16 mai 1964 at Wiltz (Luxembourg), lawyer, professionally residing at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

3.) Mr Marco GASTALDI born on 29.08.1960 at Novara (Italy), private employee, professionally residing at 3, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

3. Is appointed as statutory auditor:

AUDIEX S.A., with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

4. The address of the Company is set at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2021.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its name, first name and domicile, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**French version**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Pascal FOURNIER, administrateur de sociétés, demeurant à Sea house Madeira Road Littlestone-on-Sea, TN 28 8QX (Angleterre) représenté aux fins des présentes par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée en date du 4 février 2015, laquelle signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme (la «Société») soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts», sous la dénomination de «FILITOSA S.A.»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision de l'administrateur unique ou du Conseil d'Administration, selon le cas, et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée"). Pour cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la Société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de

communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

L'administrateur unique exercera les pouvoirs conférés au Conseil d'administration par les présents Statuts.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le Conseil d'administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si tous les membres du Conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil d'administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera un autre membre du Conseil d'administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve légale»).

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Les commissaire(s) aux comptes dans son/leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré intégralement en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Pascal FOURNIER prénommé .....	31.000€	31.000€	100
TOTAL: .....	31.000€	31.000€	100

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000. EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

#### *Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300.-€.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.) Monsieur Pierre JOTTERAND, né le 01.04.1963 à Aubonne (Vaud) (Suisse), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, Place de l'Université, 1205 GENEVE (Suisse);

2.) Maître Marianne GOEBEL, née le 16 mai 1964 à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

3.) Monsieur Marco GASTALDI né le 29.08.1960 à Novara (Italie), employé privé, demeurant professionnellement à 3, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

4. L'adresse de la Société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom et résidence, ladite comparante a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: GOEBEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/03/2015. Relation: EAC/2015/6597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23/03/2015.

Référence de publication: 2015045077/425.

(150051736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Humboldt Multi Invest B S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.566.

Im Jahr zweitausendundvierzehn, am achten Tag des Monats Dezember.

vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg wurde eine außerordentliche Generalversammlung (die Versammlung) der Kommanditaktionäre der Humboldt Multi Invest B S.C.A., SICAV-FIS (die Gesellschaft), einet in Luxemburg eingetragenen Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) in der Form einer société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, mit Gesellschaftssitz in 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, gegründet am 20. Dezember 2006 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), N°82 am 31. Januar 2007, abgeändert durch Notar Henri Hellinckx am 19. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C N° 1057 vom 29. April 2008, abgeändert gemäß Urkunde von Notar Carlo Wersandt mit Amtssitz in Luxemburg am 7. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C N°1382 vom 6. Juli 2010 und registriert im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 123566, abgehalten.

Die Versammlung begann um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Niels Sauerland, Avocat, mit Geschäftsadresse in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg. Der Vorsitzende ernannte Frau Lisa Klemann, Avocat, mit Geschäftsadresse in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, zum Schriftführer und Stimmzähler der Versammlung. Der Vorsitzende und der Schriftführer und Stimmzähler wurden im Folgenden gemeinschaftlich als Mitglieder der Versammlungsleitung oder als Versammlungsleitung bezeichnet.

1. Nachdem die Versammlungsleitung auf diese Weise konstituiert wurde, erklärt der Vorsitzende zu Protokoll:

1.1 Die anwesenden oder vertretenen Kommanditaktionäre und die Zahl ihrer Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten, welche von den Kommanditaktionären oder deren Bevollmächtigten sowie den Mitgliedern der Versammlungsleitung unterzeichnet wurden, werden gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den Vollmachten beigefügt.

1.2 Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass 100 % des Kapitals der Gesellschaft anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Kommanditaktionäre erklären, dass sie ordnungsgemäß geladen und über die Tagesordnung informiert wurden. Die Versammlung ist damit ordnungsgemäß zusammengetreten und kann wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden.

2. Die Tagesordnung lautete wie folgt:

(1) Beschluss auf die Einberufungsmodalitäten zu verzichten;

(2) Beschluss zur Auflösung der Gesellschaft und für diese das freiwillige Liquidationsverfahren (liquidation volontaire) einzuleiten;

(3) Zurkenntnisnahme der Zustimmung der CSSF zur Bestätigung von Herrn Christophe Cahuzac als Liquidator der Gesellschaft gemäß dem Schreiben vom 27. November 2014;

(4) Beschluss Herrn Christophe Cahuzac als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen (der Liquidator), der eine Berechtigung auf Vergütung hat;

(5) Beschluss, den Liquidator zu ermächtigen, sämtliche Befugnisse, welche in den Artikeln 144 ff. des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner derzeitigen Fassung (das Gesetz von 1915) vorgesehen sind, auszuüben. Der Liquidator ist berechtigt, ohne die vorherige Zustimmung der Generalversammlung einzuholen, sämtliche Verträge abzuschließen und sämtliche Handlungen auszuführen, einschließlich derjenigen, die in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 vorgesehen sind. Der Liquidator kann, in alleiniger Verantwortung, seine Befugnisse für spezifische Handlungen oder Aufgaben an eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen übertragen. Der Liquidator ist in seinem alleinigen Ermessen dazu berechtigt Vorauszahlungen des Liquidationserlöses (boni de liquidation) im Sinne von Artikel 148 des Gesetzes von 1915 an die Kommanditaktionäre der Gesellschaft vorzunehmen. Zur Klärstellung, der Liquidator ist alleine unterschriftsberechtigt und mit allen Befugnissen ausgestattet, die für die Liquidation der Gesellschaft und zur Verfügung über die Vermögenswerte der Gesellschaft erforderlich sind;

(6) Beschluss den Liquidatoren anzuweisen im Interesse der Gesellschaft und im Hinblick auf alle Umstände sämtliche Anteile der Gesellschaft zu verwerten, die Schulden der Gesellschaft zu begleichen und den Bericht des Liquidators (rapport de liquidation) zu erstellen, dass an Stelle eines zu erstellenden Inventars auf die Geschäftsbücher hingewiesen werden soll, vorausgesetzt jedoch, dass wenn die Geschäftsbücher nicht verfügbar sind, ein Inventar vom Liquidator für diesen Zweck erstellt wird, und Zustimmung, dass der Liquidator in eigener Verantwortung einige bestimmte Handlungen vollständig oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen kann;

(7) Beschluss PriceWaterhouseCoopers (der Wirtschaftsprüfer) für das Rumpfgeschäftsjahr vom 1. August 2014 bis zum Zeitpunkt der Liquidation zu ernennen;

(8) Beschluss den Wirtschaftsprüfer, anzuweisen alle notwendigen Berichte im Rahmen der Liquidation und Auflösung der Gesellschaft zu erstellen;

(9) Zurkenntnisnahme, dass der Liquidator eine weitere außerordentliche Generalversammlung zur Schließung der Liquidation der Gesellschaft einberufen wird.

3. Nach Beratung fasste die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Beschluss auf die Einberufungsmodalitäten zu verzichten.

*Zweiter Beschluss*

Beschluss zur Auflösung der Gesellschaft und für diese das freiwillige Liquidationsverfahren (liquidation volontaire) einzuleiten.

*Dritter Beschluss*

Zurkenntnisnahme der Zustimmung der CSSF zur Bestätigung von Herrn Christophe Cahuzac, als Liquidator der Gesellschaft gemäß dem Schreiben vom 27. November 2014.

*Vierter Beschluss*

Beschluss Herrn Christophe Cahuzac, mit Geschäftsadresse in 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, geboren in Saint-Mard am 26. Oktober 1972 als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen, der eine Berechtigung auf Vergütung hat.

*Fünfter Beschluss*

Beschluss, den Liquidator zu ermächtigen, sämtliche Befugnisse, welche in den Artikeln 144 ff. des Gesetzes von 1915 vorgesehen sind, auszuüben. Der Liquidator ist berechtigt, ohne die vorherige Zustimmung der Generalversammlung einzuholen, sämtliche Verträge abzuschließen und sämtliche Handlungen auszuführen, einschließlich derjenigen, die in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 vorgesehen sind. Der Liquidator kann, in alleiniger Verantwortung, seine Befugnisse für spezifische Handlungen oder Aufgaben an eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen übertragen. Der Liquidator ist in seinem alleinigen Ermessen dazu berechtigt Vorauszahlungen des Liquidationserlöses (boni de liquidation) im Sinne von Artikel 148 des Gesetzes von 1915 an die Kommanditaktionäre der Gesellschaft vorzunehmen. Zur Klärstellung, der Liquidator ist alleine unterschriftsberechtigt und mit allen Befugnissen ausgestattet, die für die Liquidation der Gesellschaft und zur Verfügung über die Vermögenswerte der Gesellschaft erforderlich sind.

*Sechster Beschluss*

Beschluss den Liquidator anzuweisen im Interesse der Gesellschaft und im Hinblick auf alle Umstände sämtliche Anteile der Gesellschaft zu verwerten, die Schulden der Gesellschaft zu begleichen und den Bericht des Liquidators (rapport de liquidation) zu erstellen, dass an Stelle eines zu erstellenden Inventars auf die Geschäftsbücher hingewiesen werden soll, vorausgesetzt jedoch, dass wenn die Geschäftsbücher nicht verfügbar sind, ein Inventar vom Liquidator für diesen Zweck

erstellt wird, und Zustimmung, dass der Liquidator in eigener Verantwortung einige bestimmte Handlungen vollständig oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen kann.

*Siebter Beschluss*

Beschluss den Wirtschaftsprüfer für das Rumpfgeschäftsjahr vom 1. August 2014 bis zum Zeitpunkt der Liquidation zu ernennen.

*Achter Beschluss*

Beschluss den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, anzuweisen alle notwendigen Berichte im Rahmen der Liquidation und Auflösung der Gesellschaft zu erstellen.

*Neunter Beschluss*

Zurkenntnisnahme, dass der Liquidator eine weitere außerordentliche Generalversammlung zur Schließung der Liquidation der Gesellschaft einberufen wird.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, schließt der Vorsitzende die Sitzung.

4. Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.500.- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde, in Luxemburg, am dem oben angegebenen Datum, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlungsleitung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. SAUERLAND, L. KLEMMANN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60723. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. März 2015.

Référence de publication: 2015045104/116.

(150051954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**IH Baseholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.284.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 mars 2015*

1. M. Nicolas GASZTONYI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé gérant de catégorie A, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.
5. Mme Kristine VANAGA-MIHAILOVA, administrateur de sociétés, née à Riga (Lettonie), le 8 août 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée gérante de catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.
6. Mme Chai Leng SEOW, administrateur de sociétés, née à Selangor (Malaisie), le 1<sup>er</sup> décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée gérante de catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IH BASEHOLDING S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015042981/24.

(150048977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**Square Strategy Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 128.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045379/10.

(150051365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Mamme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 178.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
MAMME S.A.

Référence de publication: 2015046549/11.

(150053057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Noper Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 195.503.

*Rectificatif du dépôt L150051625 fait le 23 mars 2015*

L'an deux mille quinze, le trois mars.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu

VALON S.A., une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée à L- 2661 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 63.143,

ici représentée par Madame Fabienne LENTZ, née à Villerupt, France, le 13 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée à L- 2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 2 mars 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de NOPER INVESTMENT S.A. SPF.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), divisé en cinq cent cinquante (550) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de l'année en cours.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 2<sup>ème</sup> mardi de mars à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telles que modifiées, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré qualifié, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les actions comme suit:

VALON S.A. ....	<u>550 actions</u>
Total: .....	550 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinq cents cinquante mille euros (EUR 550.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, pré qualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris à les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- LANNAGE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 63.130, avec pour représentant permanent Madame Tanja BERNAT, née à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 juin 1979, ayant son adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

- KOFFOUR S.A., une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 86.086, avec pour représentant permanent Monsieur Anouar BELLI, né à Hasselt, Belgique, le 21 avril 1980, ayant son adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

- VALON S.A., une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 63.143, avec pour représentant permanent Monsieur Stanislas BUNETEL, né à Valognes, France, le 20 août 1979, ayant son adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT TRUST S.A., une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 63.115.

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

4. Le siège social est fixé au L-2661 Luxembourg à 42, rue de la Vallée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045294/167.

(150051672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Private Theory Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 194.923.

Il résulte que la Société a pris acte en date du 17 Mars 2015:

- de la démission de Monsieur Joost Anton Mees, en tant que gérant unique, de la Société avec effet au 17 mars 2015;

Il est aussi notifié que:

- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 05 novembre 1962 à Schiedam (Pay-Bas), résidant au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg a été nommé en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 17 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pay-Bas), résidant au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 17 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

- Monsieur Richard Marshall Cashin, né le 17 avril 1953 à Washington D.C. (États-Unis), résidant au 10 Gracie Square, Apt. 8G New York, NY10028, (États-Unis) a été nommé en tant que gérant de classe B, de la Société avec effet au 17 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Robert van 't HOEFT, gérant de classe A;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN, gérant de classe A;
- M. Richard Marshall CASHIN, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Private Theory Luxco S.à r.l.

Marcus J. Dijkerman

Gérant de classe A

Référence de publication: 2015043130/28.

(150049439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.